

BALANCE ELIDA - SCORES

(Estimation de la perte d'indépendance pour les activités journalières)

Consultez d'abord les instructions du score.

Formulaire du score concernant :
 Date de l'estimation :

Placez les signe moins pour chaque estimation négative.

	1	2	3	4	5	SOMME NEGAT.
1. Toilette						
2. Soins; habiller et deshabiller						
3. Nourriture						
4. Préparation de la nourriture						
5. Soins - Habillement						
6. Activités ménagères journalières						
7. Activités ménagères non-journalières						
8. Régulation de l'habitation - sommeil						
9. Activités extérieures						
10. Communication et promptitude						
Total des points négatifs :						

SCORE-ELIDA (somme des scores négatifs x 2)/100

NECESSITE DE GARDE POUR RISQUES IMPREVUS : QUI NON

- Risques médicaux :
- Risques du comportement :

EVOLUTION FONCTIONELLE PREVUE

- Peu ou pas d'évolution
- Evolution favorable
- Evolution défavorable

INSTRUCTIONS DESTINEES A REMPLIR LA GRILLE ELIDA

- Chaque point doit être jugé en se basant sur la question suivante : le patient peut-il oui ou non exécuter effectivement cette activité d'une façon autonome?
- Le degré d'assistance par des tiers ne joue aucun rôle, dès intervention minime de tiers il convient de juger le point de façon négative.
- Les points qui peuvent être exécutés parfois oui ou parfois non, p. ex. selon le degré variable de spasticité, seront jugés d'après la situation la plus négative.
- Les occupation qui peuvent être exécutées de façon autonome en ce qui concerne strictement la motricité et l'intellectualité, mais qui ne peuvent avoir lieu pour des raisons (neuro)psychologiques p.ex. à cause de troubles du comportement, seront jugés de façon négative.
- Jugez les points dans un cadre d'action fonctionnel normal. Si le patient doit auparavant être placé dans une position ou circonstance spéciale afin de pouvoir exécuter la tâche, il faudra juger le point comme étant négatif.
- Jugez si nécessaire les capacités potentielles afin d'exécuter le point, un patient qui n'a jamais appris à exécuter une tâche et ne l'a effectivement jamais exécutée à cause de la répartition des tâches, traditions ou encadrement familial; sera jugé sur base de ses capacités potentielles; p.ex. des personnes qui n'ont jamais préparé de repas, utilisé fil et aiguille, etc.
- Lors de l'estimation des points l'aspect surveillance de l'exécution est compris dans l'appréciation du point même, toute forme de surveillance, encadrement verbal etc. est considéré comme aide et donne des points négatifs.
- A côté de la surveillance exercée sur l'exécution des activités journalières la garde peut-être indispensable. Pour un comportement imprévisible, ou complications médicales p.ex. danger d'auto mutilation, assauts fréquents d'épilepsie, ou autre comportement comprenant des risques. Cette forme de garde n'est pas rendue dans la balance Elida et demande donc un jugement complémentaire. Cette forme de surveillance/garde nécessitera souvent de l'aide à plein temps. Indiquez cette nécessité de garde séparément sur la feuille des points.

- Il est parfois utile de corriger les résultats de la balance Elida à cause d'une détérioration médicale et/ou (neuro)psychologique. P.ex. détérioration d'articulations, évolution vers la démence ... En ce cas il est utile de peser les points de la balance par rapport à cet état hypothétique, ceci est vraiment recommandé, surtout dans les cas où il n'est pas prévu de révision du degré d'aide aux tiers.

- La mesure finale de nécessité d'aide fournie par des tiers est normalement basée sur le score-Elida à augmenter éventuellement sur base de la détérioration prévue. Si la mesure de la nécessité de garde pour risques imprévus est plus grande que le résultat de la balance Elida, celle-ci est déterminante pour la nécessité d'aide fournie par des tiers.

Balance - ELIDA

Estimation of Loss of Independence in Daily Activities

Estimation de la perte d'indépendance pour les activités
journalières

W. BRUSSELMANS

Revalidatie Centrum

Universitair Ziekenhuis Gent

I. TOILETTE

1. Peut régler et contrôler les selles de façon autonome et est continent.
2. Peut régler et contrôler la fonction de la vessie de façon autonome et est continent.
3. Peut se nettoyer de façon autonome après défécation.
4. Peut utiliser un WC de façon autonome dans son environnement, qu'il soit adapté ou non.
5. Peut employer un WC de façon autonome quel que soit l'endroit ou l'équipement.

II. SOINS CORPORELS - HABILLER ET DESHABILLER

1. Peut se laver au lavabo et essuyer de façon autonome le haut de corps, les bras et les mains (déplacement compris).
2. Peut prendre un bain ou une douche de façon autonome (essuyer et déplacement compris).
3. Peut se laver les cheveux, les brosser ou les peigner et éventuellement se maquiller ou se raser de façon autonome.
4. Peut s'habiller et se déshabiller de façon autonome (y compris le choix des vêtements ainsi que les prendre).

5. Peut se chauffer, mettre et enlever les prothèses éventuelles de façon autonome.

III. ALIMENTATION

1. Peut servir de façon autonome la nourriture nécessaire sur une assiette.
2. Peut verser la boisson (chaude) dans une tasse ou un verre de façon autonome.
3. Peut boire proprement dans un verre ou une tasse de façon autonome.
4. Peut manger avec une cuillère à soupe de façon autonome.
5. Peut manger proprement et de façon autonome avec une fourchette et un couteau ainsi que couper seul de la viande.

IV. PREPARATION DES ALIMENTS

1. Peut utiliser en toute sécurité et de façon autonome une cuisinière ainsi que surveiller la préparation des aliments.
2. Peut manipuler en toute sécurité et de façon indépendante des casseroles (chaudes) pleines et les déplacer sur une distance de quelques mètres.
3. Peut prendre de façon autonome les aliments courants, les manipuler, ouvrir, fermer (par ex. conserves, bouteilles, ...).
4. Peut beurrer et garnir du pain de façon autonome.
5. Peut préparer un repas chaud simple de façon autonome.

V. SOINS - HABILLEMENT

1. Peut faire une petite lessive à la main de façon autonome.
2. Peut utiliser une machine à laver et séchoir,

remplir et vider.

3. Peut utiliser en sécurité un fer à repasser ainsi que plier des vêtements.
4. Peut utiliser fil et aiguille pour un raccommodage simple (p. ex. coudre un bouton).
5. Peut être capable de choisir et d'acheter des vêtements (y compris déplacements).

VI. OCCUPATION MENAGERES JOURNALIERES - ACTIVITES D'ENTRETIEN

1. Peut mettre la table de façon autonome ainsi que la déservir - y compris le matériel chaud ou cassable.
2. Peut laver et essuyer la vaisselle de façon autonome (y compris les casseroles et les poêles).
3. Peut broser le sol/utiliser un aspirateur de façon autonome.
4. Peut faire un lit et changer la literie de façon autonome.
5. Peut prendre des objets et les ranger correctement dans les armoires/placards (p. ex. les vêtements, matériel ménager) de façon autonome.

VII. OCCUPATIONS MENAGERES NON JOURNALIERES

1. Peut recurer la maison/cirer le sol de façon autonome.
2. Peut effectuer de petits travaux de jardinage ou soigner des plantes d'intérieur de façon autonome (p. ex. repoter une plante).
3. Peut effectuer de petites réparations/remplacements dans la maison de façon autonome (p.ex. remplacer une lampe).
4. Peut laver fenêtres/carreaux de façon autonome.
5. Peut effectuer le contrôle de l'état de la maison

ainsi que les fonctionnements des appareils de façon autonome (p.ex. fuiter, constater les dégâts et réagir de façon adéquate).

VIII. REGULATION DE L'HABITATION/SOMMEIL

1. Peut régler de façon autonome le chauffage d'une habitation (régler la température/éventuellement allumer le feu).
2. Est capable d'ouvrir et fermer les portes intérieures et extérieures d'une habitation.
3. Peut se charger de façon autonome de l'éclairage nécessaire, l'aération et la fermeture d'une habitation (fenêtres, persiennes, interrupteurs).
4. Peut utiliser de façon autonome les principales fonctions d'une radio ou d'une télévision.
5. Peut répondre de façon autonome de son sommeil et de son repos (dans et hors du lit, changements de position, pas de nécessité de surveillance).

IX. OCCUPATION HORS DE LA MAISON

1. Peut se déplacer de façon autonome et sûre dans l'environnement direct (± 100 m) -- en cas d'utilisation de chaise roulante y compris le passage de petits obstacles ainsi que les montées et descentes des trottoirs.
2. Peut faire les courses de façon autonome et indépendante dans un environnement connu (déplacement en terrain varié compris).
3. Peut faire les courses de façon autonome et sûre dans un environnement inconnu en cas d'utilisation de chaise roulante, y compris montées et descentes des trottoirs ainsi que franchir de petits obstacles (y compris le déplacement en terrain varié).
4. Peut utiliser les transports en commun de façon autonome.
5. Peut se déplacer de façon autonome et sûre avec un vélo, une mobilette ou une voiture dans le trafic (y compris monter et descendre de façon autonome).

X. COMMUNICATION ET APTITUDES DE BASE

1. Peut téléphoner de façon autonome (utiliser un appareil normal et mener la conversation).
2. Peut manipuler et lire de façon autonome un livre, une revue ou un journal.
3. Peut écrire des messages de façon autonome (p.ex. liste de course : prendre du matériel pour écrire - écrire - compréhension - ...).
4. Peut utiliser de l'argent de façon autonome (aussi bien manuellement, intellectuellement, et de façon sensorielle, ainsi que gérer un budget).
5. Peut effectuer des actes autonomes dans un édifice public accessible ou non aux chaises roulantes (p. ex. poste - banque - maison communale ...).